

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Source Fond les Sources**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Croix Laurence (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 0 au niveau du captage,
- 3 au niveau de l'installation de traitement,
- 6 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de qualité bactériologique moyenne, compte tenu d'une désinfection irrégulière. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **83%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,33 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **L'eau du réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ces sous produits en 2015 (la réglementation prévoit ce type de recherche tous les 2 à 5 ans pour les unités de distribution de faible population).**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **1 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de **7 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur la Source de Fond Les Sources**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (S.C.N.A.).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Source Fond les Sources et de la Source Marc Cécile (Trianon)**. La procédure réglementaire de protection pour de la Source Fond les Sources est achevée, cette procédure n'est pas engagée concernant la Source Marc Cécile (Trianon). Cette eau est traitée par la **Station de Croix Laurence et la Station Marc Cécile (Eden) (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 2 au niveau du captage,
- 8 au niveau de l'installation de traitement,
- 7 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de qualité bactériologique moyenne, compte tenu d'une désinfection irrégulière. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **86%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,35 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 3 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **17 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de **14 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Deux molécules (insecticide et herbicide) ont été détectées au captage de la source Marc Cécile, ainsi que sur les eaux distribuées. Aucun dépassement de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L n'est relevé au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (S.C.N.A.).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Source Marc Cécile (Trianon)** et de la **Source Fond les Sources**. La procédure réglementaire de protection de ce captage n'est pas engagée. Cette eau est traitée par la **Station de Marc Cécile (Eden) (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 2 au niveau du captage,
- 2 au niveau de l'installation de traitement,
- 2 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **1 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **L'eau du réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ces sous produits en 2015 (la réglementation prévoit ce type de recherche tous les 2 à 5 ans pour les unités de distribution de faible population).**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **24 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La valeur mesurée en 2015 était de **28 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Deux molécules (insecticide et herbicide) ont été détectées au captage de la source Marc Cécile, ainsi que sur les eaux distribuées. Aucun dépassement de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L n'est relevé au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (S.C.N.A.).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient du **Forage Morne Balai et de la Source Louison**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est engagée. Cette eau est traitée par la **Station de Louison-Morne Balai (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 3 au niveau du captage,
- 2 au niveau de l'installation de traitement,
- 7 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- **Qualité bactériologique :**

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- **Teneur en chlore :**

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,20 mg/L**.

- **Les trihalométhanes (THM) :**

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **L'eau du réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ces sous produits en 2015 (la réglementation prévoit ce type de recherche tous les 2 à 5 ans pour les unités de distribution de faible population).**

- **Les nitrates :**

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **6 mg/L**.

- **L'aluminium :**

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. **Aucune recherche n'est effectuée pour ce réseau car le sulfate d'alumine n'est pas utilisé pour le traitement de cette eau.**

- **Les pesticides :**

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Cinq molécules (herbicides et insecticide) ont détectées sur le forage de Morne Balai et un sur les eaux distribuées. Deux dépassements de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L pour le Fénuron et l'Hexazinone (herbicides) sont à signaler sur ce forage. Ces dépassements ponctuels n'ont pas justifié de restriction d'usage, compte tenu des mélanges d'eaux.**



Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (S.C.N.A.).
L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Source Louison, des Forages Démare et Morne Balai**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est engagée. Cette eau est traitée par la **Station de Louison-Morne Balai et la Station de Démarre-Morne Balai (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 6 au niveau du captage,
- 5 au niveau de l'installation de traitement,
- 8 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- **Qualité bactériologique :**

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- **Teneur en chlore :**

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,65 mg/L**.

- **Les trihalométhanes (THM) :**

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 4 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- **Les nitrates :**

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **7 mg/L**.

- **L'aluminium :**

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La valeur mesurée en 2015 était de **0 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide.

- **Les pesticides :**

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Six molécules (herbicides et insecticide) ont détectées sur les captages et une sur les eaux distribuées. Deux dépassements de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L pour le Fénuuron et l'Hexazinone (herbicides) sont à signaler sur ce forage. Compte tenu des mélanges d'eaux, ces dépassements ponctuels n'ont pas justifié de restriction d'usage.**



Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :

<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (S.C.N.A.).

L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Rivière Capot et de la Source Potiche**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est partiellement engagée. Cette eau est traitée par la **Station de Vivé et la station Hauteur Bourdon (décantation-charbon actif, ultrafiltration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 12 au niveau du captage,
- 38 au niveau de l'installation de traitement,
- 7 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

– Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

– Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **1,25 mg/L**.

– Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 4 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

– Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **3 mg/L**.



– L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de **23 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide.

– Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Cinq molécules (herbicides et insecticides) ont été mises en évidence, sur le captage de la Capot et au robinet. En sortie de Station Vivé, un dépassement ponctuel de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L pour le Chlordécone (insecticide) est à signaler. Cependant ce dépassement ponctuel n'a pas justifié de restriction d'usage, compte tenu des mélanges d'eaux.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (S.C.N.A.).
 L'exploitation du réseau est confiée à Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Rivière Capot**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est engagée. Cette eau est traitée par la **Station de Vivé (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 12 au niveau du captage,
- 36 au niveau de l'installation de traitement,
- 27 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour la Chlordécone, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...). Le dépassement ponctuel de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L pour la Chlordécone n'a pas justifié de mesures de restriction d'usage.

- **Qualité bactériologique :**

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- **Teneur en chlore :**

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,72 mg/L**.

- **Les trihalométhanes (THM) :**

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 16 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- **Les nitrates :**

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **3 mg/L**.

- **L'aluminium :**

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de **31 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide.

- **Les pesticides :**

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Cinq molécules (herbicides, insecticides, fongicide) ont été mises en évidence au captage.**

Concernant la Chlordécone 1 dépassement de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L a été relevé sur les 12 prélèvements réalisés. Ce dépassement ponctuel n'a pas justifié de restriction d'usage.



Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :

<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (S.C.N.A.).

L'exploitation du réseau est confiée à Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Grande Rivière**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est engagée. Cette eau est traitée par la **Station de Grand'Rivière (filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 2 au niveau du captage,
- 2 au niveau de l'installation de traitement,
- 13 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de qualité bactériologique insuffisante, compte tenu de l'irrégularité de la désinfection. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...).

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **77%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,29 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 7 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **1 mg/L**.

- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La valeur mesurée en 2015 était de **98 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur le captage de la Grande Rivière.**



Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :

<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (S.C.N.A.).

L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient des 3 captages de la Rivière du Galion Bras Gommier, Bras Verrier et Confluence) et du Bras Gommier Percé à Calvaire. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la Station du Galion et par la Station de Calvaire (filtration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 13 au niveau du captage,
- 15 au niveau de l'installation de traitement,
- 9 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

– Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

– Teneur en chlore :

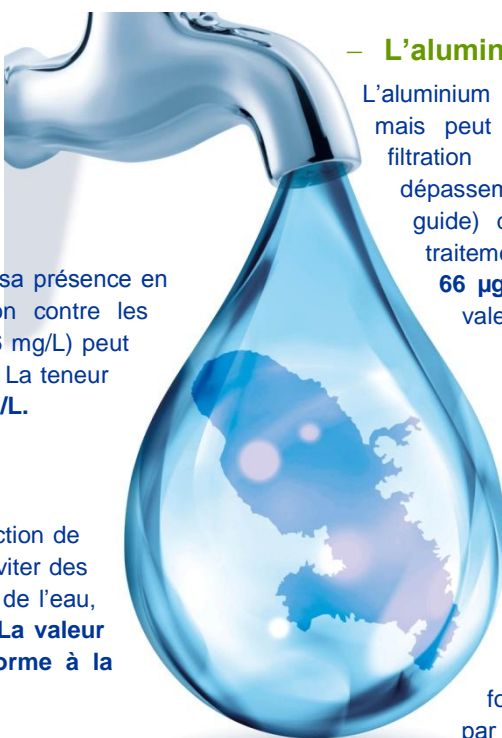
Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,67 mg/L**.

– Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 23 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

– Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **1 mg/L**.



– L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de **66 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide.

– Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Une détection d'Oxadixyl (fongicide) à été relevée sur le captage de Bras Verrier, cependant aucun dépassement de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L n'est à signaler.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (S.C.N.A.).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Rivière Lézarde**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Directoire (décantation, filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **6** au niveau du captage,
- **12** au niveau de l'installation de traitement,
- **16** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- **Qualité bactériologique :**

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- **Teneur en chlore :**

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,51 mg/L**.

- **Les trihalométhanes (THM) :**

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 17 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- **Les nitrates :**

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **0,23 mg/L**.



- **L'aluminium :**

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de **84 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide.

- **Les pesticides :**

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été détecté sur le captage de la Rivière Lézarde.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (S.C.N.A.).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Rivière Capot** et de la **Rivière du Lorrain**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est engagée. Cette eau est traitée par la **Station de Vivé** et la **Station du Lorrain** (**décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection**).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 15 au niveau du captage,
- 43 au niveau de l'installation de traitement,
- 21 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,49 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 15 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **3 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de **140 µg/L** et **87%** des résultats ont respecté la valeur guide. Sur l'ensemble des prélèvements réalisés, 3 dépassements sont à signaler.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Cinq molécules (herbicides, insecticides, fongicide) ont été mises en évidence, au captage et deux au robinet. Concernant la Chlordécone (insecticide), un dépassement de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L a été relevé sur l'ensemble des prélèvements réalisés. Cependant ce dépassement ponctuel n'a pas justifié de restriction d'usage, compte tenu des mélanges d'eau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (S.C.N.A.).
 L'exploitation du réseau est confiée à Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.).

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Rivière du Galion (pompage à la confluence), Bras Gommier et Bras Verrier**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la **Station du Galion (décantation, filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 11 au niveau du captage,
- 12 au niveau de l'installation de traitement,
- 28 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium et le Dichlorobenzène, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

– Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

– Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **0,48 mg/L**.

– Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 17 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

– Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faible quantité, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **1 mg/L**.



– L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de **109 µg/L** et **89%** des résultats ont respecté la valeur guide. 3 dépassements sont à signaler, pour l'ensemble des prélèvements réalisés.

– Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Deux molécules ont été détectées, l'une au captage et l'autre au robinet. Concernant le Dichlorobenzène (insecticide) le dépassement ponctuel de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L, n'a pas justifié de restriction d'usage.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (S.C.N.A.).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Rivière Capot**. La procédure réglementaire de protection du captage la Rivière Capot est engagée. Cette eau est traitée par la **Station de Vivé (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2015, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **12** au niveau du captage,
- **36** au niveau de l'installation de traitement,
- **10** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2015 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour la Chlordécone, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées. Le dépassement ponctuel de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L pour la Chlordécone n'a pas justifié de restriction d'usage.

- **Qualité bactériologique :**

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2015, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- **Teneur en chlore :**

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2015 était de **1 mg/L**.

- **Les trihalométhanes (THM) :**

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 17 µg/L mesurée en 2015 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- **Les nitrates :**

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2015 était de **3 mg/L**.



- **L'aluminium :**

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2015 était de **37 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide.

- **Les pesticides :**

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Cinq molécules (herbicides, insecticides, fongicide) ont été mises en évidence, quatre au captage.**

Concernant la Chlordécone, un dépassement de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L a été relevé sur les douze prélèvements réalisés. Ce dépassement ponctuel n'a pas justifié de restriction d'usage.

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (S.C.N.A.).
 L'exploitation du réseau est confiée à Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)